

*Accès des populations aux services
d'eau potable et d'assainissement
au Burkina Faso*



AOÛT 2011

PN-AEPA

AVANT PROPOS

Premier du genre dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement au Burkina Faso, le rapport grand public du Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (PN-AEPA) à l'horizon 2015, se veut un document simple et pratique d'information et de promotion des actions réalisées depuis l'adoption dudit programme en 2006. Sa publication répond au souci d'informer largement les acteurs sur les résultats atteints dans le secteur et toute personne désirant connaître le PN-AEPA.

Ce rapport grand public 2010 a pour thème « accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement ». Ainsi, il présente, pour chacun des quatre (4) volets suivants : (i) eau potable en milieu rural, (ii) eau potable en milieu urbain, (iii) assainissement des eaux usées et excreta en milieu rural et (iv) assainissement des eaux usées et excreta en milieu urbain, des exemples de bonnes pratiques sur l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement. Il décrit de façon synthétique et précise :

- le contexte sectoriel du PN-AEPA ;
- le pilotage du PN-AEPA ;
- l'évolution du financement du PN-AEPA ;
- les résultats et défis du PN-AEPA.

Le rapport couvre les réalisations des quatre (4) premières années (2007, 2008, 2009, 2010) de mise en œuvre du PN-AEPA. Loin d'être un document de plus, il est un outil pertinent d'information et de plaidoyer à tous les niveaux.

Professionnels du secteur public et privé, collectivités territoriales, partenaires techniques et financiers, ONG et associations intervenant dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable et d'assainissement, je vous exhorte à vous approprier ce rapport grand public 2010 et à participer activement à sa diffusion à l'échelle nationale et internationale.

Bonne lecture !

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Laurent SEDOGO
Grand Officier de l'Ordre National

Sommaire

I. Contexte sectoriel du PN-AEPA	2
II. Pilotage du PN-AEPA	4
III. Evolution du financement du PN-AEPA	5
III.1 Milieu rural	5
III.2 Milieu urbain	6
IV. Les résultats et défis du PN-AEPA	7
IV.1 Eau potable	7
IV.1.a Eau potable en milieu rural	7
IV.1.b Eau potable en milieu urbain	10
IV.2 Hygiène et Assainissement	12
IV.2.a Hygiène et Assainissement en milieu rural	12
IV.2.b Hygiène et Assainissement en milieu urbain	14
Pour en savoir plus	16
Votre opinion sur le rapport grand public 2010	17

ABS	Appui Budgétaire Sectoriel
AEPA	Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
AEPS	Adduction d'Eau Potable Simplifiée
AFD	Agence Française de Développement
Asdi	Agence Suédoise de Développement International
AUE	Associations des Usagers de l'Eau
BAD	Banque Africaine de Développement
BF	Borne Fontaine
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BP	Branchement Privé
BPO	Budget Programme par Objectif
CaPa	Cadre Partenarial entre le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers
CNP	Comité National de Pilotage
CPE	Comité de Point d'Eau
CREPA	Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût
CRP	Comité Régional de Pilotage
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CUI	Cadre Unifié d'Intervention
DGAÉUE	Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excréta
DGRE	Direction Générale des Ressources en Eau
DRAH	Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Hydraulique
ECOSAN	Ecological Sanitation
IEC	Information Education Communication
MAH	Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSA	Opérationnalisation de la Stratégie de l'Assainissement
PAGIRE	Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PCD-AEPA	Plan Communal de Développement sectoriel Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
PDC	Point de Distribution Collectif
PEA	Poste d'Eau Autonome
PEM	Point d'Eau Moderne
PMH	Pompe à Motricité Humaine
PN-AEPA	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement
PSA	Plan Stratégique d'Assainissement
PTF	Partenaire Technique et Financier
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SanPlat	Sanitation Platform
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VIP	Ventilated Improved Pit

I. Contexte sectoriel du PN-AEPA

Justification du programme

Le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (PN-AEPA) constitue l'instrument par lequel le Burkina Faso, conformément à son Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), vise à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans le secteur de l'AEPA.

Adopté en 2006 par le gouvernement, l'objectif global du programme est de réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de personnes, en milieu urbain et rural, n'ayant pas un accès adéquat à l'eau potable et à l'assainissement en 2005, selon les critères, normes et indicateurs adoptés en la matière.

Le PN-AEPA se traduira en milieu rural par la fourniture d'un accès adéquat (i) à l'eau potable à 4 millions de personnes supplémentaires, qui fera progresser le taux d'accès à l'eau potable de 60% en 2005 à 80 % en 2015 et (ii) à l'assainissement à 5,7 millions de personnes supplémentaires, qui fera progresser le taux d'accès de 10 % en 2005 à 54 % en 2015.

En milieu urbain, le programme consiste à fournir un accès adéquat (i) à l'eau potable à 1,8 million de personnes supplémentaires, qui fera passer le taux d'accès de 74 % en 2005 à 87 % en 2015 et (ii) à l'assainissement à 2,1 millions de personnes supplémentaires, qui fera passer le taux d'accès de 14 % en 2005 à 57 % en 2015.

Pour une meilleure coordination et cohérence des actions prévues en milieu rural, un cadre unifié d'intervention a été mis en place. Il regroupe l'ensemble des procédures de mise en œuvre ainsi que les mesures de renforcement de capacités y relatives.

Les données de base du programme ont connu un certain nombre d'ajustements : Suite à l'inventaire complémentaire des ouvrages hydrauliques réalisé en 2008 et à l'intégration des données du RGPH 2006.

Le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural a été révisé, passant de 60 % à 52 % en 2005 et l'objectif visé à l'horizon 2015 est désormais de 76 % au lieu de 80%.

Le nombre de PSA prévus est passé de 32 à 47 suite à la création de nouveaux centres ONEA.

Les données financières du PN-AEPA en milieu urbain ont été actualisées portant le coût du volet à 170 milliards de FCF.

En termes de réalisation d'infrastructures le programme prévoit:

► En milieu rural

Pour le volet eau potable : la réalisation d'environ 17 300 points d'eau modernes, 520 réseaux d'adduction d'eau potable simplifiés et 75 postes d'eau autonomes. La réhabilitation va concerner 11 000 superstructures, 900 forages, 1 000 puits modernes, 250 réseaux d'adduction d'eau et 75 postes d'eau autonomes.

Pour le volet assainissement : la réalisation de 395 000 latrines familiales, 60 000 puisards à usage individuel, 12 300 blocs de latrines publiques et la réhabilitation de 100 000 latrines familiales.

► En milieu urbain

Pour le volet eau potable : La construction de 92 forages équipés, 04 stations de pompage et de traitement d'eaux de surface, 30 châteaux d'eau, 180000 branchements particuliers, 1 000 bornes fontaines et l'extension de 3 000 km de réseaux.

Pour le volet assainissement : la réalisation de 222000 latrines familiales, 900 blocs de latrines publiques, la construction du réseau collectif de Bobo-Dioulasso, l'extension de celui de Ouagadougou et l'élaboration de 32 Plans Stratégiques d'Assainissement (PSA) des centres urbains.

Coût du programme

Le coût global du PN-AEPA est d'environ **544 milliards de FCFA**.

	Milieu rural (milliards de FCFA)	Milieu urbain (milliards de FCFA)
Infrastructures d'eau potable	308	86,9
Infrastructures d'assainissement	71	50,9
Cadre unifié d'intervention	27	-
Total	406	137,8

Source : DGRE

Normes et critères du PN-AEPA en matière d'équipement.

EAU POTABLE		
Village	Chef lieu commune rurale	Chef lieu commune urbaine
1PEM pour 300 habitants 1PEM par village de moins de 300 habitants.	1 BF pour 500 habitants 1 PDC pour 100 habitants 1 BP pour 10 habitants	1 BF pour 1000 habitants 1 PDC pour 100 habitants 1 BP 10 habitants
PEM à moins de 1000 m du centre du groupement d'habitats	BF et PDC à moins de 500 m des groupements d'habitats	BF et PDC à moins de 500 m des groupements d'habitats
ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET EXCRETA		
Privés (ménages)	Ecoles	Autres lieux publics
10 personnes/ latrine	Blocs de latrines à raison d'une cabine de latrine par classe.	Par blocs de latrines de 6 à 8 cabines.

Normes de l'Opérationnalisation de la Stratégie d'Assainissement

Usager	Description du paquet technologique	
Filles	<ul style="list-style-type: none"> ○ 1 Bloc de latrine VIP à 4 cabines dont 1 cabine spacieuse pour handicapés ○ 1 Dispositif de lave mains 	
Garçons	<ul style="list-style-type: none"> ○ 1 Bloc de latrine VIP à 4 cabines dont 1 cabine spacieuse pour handicapés ○ 1 Bloc urinoir ○ 1 Dispositif de lavage des mains 	
Enseignants	<ul style="list-style-type: none"> ○ 1 Bloc de latrine VIP à 2 cabines dont une pour enseignante ○ 1 Dispositif de lavage des mains 	
Centre de santé	Description du paquet	
Dispensaire	<ul style="list-style-type: none"> ○ 1 bloc de latrine VIP à deux cabines pour homme et femme respectivement ○ 1 douche-puisard ○ 1 aire de lavage des mains 	
Maternité	<ul style="list-style-type: none"> ○ 1 bloc de latrine VIP à deux cabines pour homme et femme respectivement ○ 1 douche-lavoir-puisard ○ 1 aire de lavage des mains 	
Lieux publics	Sexe	Description du paquet
Mosquée	Hommes	<ul style="list-style-type: none"> ○ 1 bloc de latrine VIP ou TCM à 4 cabines dont 1 cabine pour handicapés ○ 1 dispositif de lavage des mains + 1 dispositif d'ablution + 1 bloc urinoir
	Femmes	<ul style="list-style-type: none"> ○ 1 bloc de latrine VIP ou TCM à 4 cabines dont 1 cabine pour handicapées ○ 1 dispositif d'ablution + 1 dispositif de lavage des mains
Gare Marché Autres	Hommes	<ul style="list-style-type: none"> ○ 1 bloc de latrine VIP ou TCM à 4 cabines dont 1 cabine pour handicapés ○ 1 dispositif de lavage des mains + 1 bloc urinoir
	Femmes	<ul style="list-style-type: none"> ○ 1 bloc de latrine VIP ou TCM à 4 cabines dont 1 cabine pour handicapées ○ 1 dispositif de lavage des mains

II. Le Pilotage du PN-AEPA

La mise en œuvre du PN-AEPA repose sur un ensemble d'acteurs responsabilisés aux niveaux national, régional et local.

Au niveau national, l'instance de pilotage du programme est le Comité National de Pilotage (CNP) qui se tient deux (2) fois par an. Présidé par le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique, son secrétariat est assuré par la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE), la Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excréta (DGAEUE, créée en 2008) qui ont en charge, respectivement, les volets Eau potable et Assainissement des Eaux Usées et Excreta en milieu rural et l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) qui a en charge les volets Eau potable et Assainissement des Eaux Usées et Excreta en milieu

urbain. La coordination du PN-AEPA est assurée au quotidien par le Directeur Général des Ressources en Eau.

Au niveau régional, les Comités Régionaux de Pilotage (CRP) qui se tiennent deux (2) fois par an, constituent l'instance de pilotage. Ils sont présidés par les Secrétaires Généraux des régions. L'exécution du programme est assurée par les Directions Régionales en charge de l'eau qui assurent également le secrétariat des CRP.

Au niveau local, les communes assurent depuis 2009 la maîtrise d'ouvrage de l'eau potable et de l'assainissement des Eaux Usées et Excreta. A cet effet elles sont responsables de la planification, de la réalisation des ouvrages et de la gestion du service d'eau et d'assainissement sur leur territoire.



A gauche, le Ministre Laurent SEDOGO ; au centre, le Chef de file des PTF Amos TINCANI et à droite le Directeur Général des Ressources en Eau Ousséini THANOU à la cérémonie de clôture de la revue conjointe 2011.

Il existe d'autres cadres de concertation des acteurs du secteur pour améliorer le niveau général de coordination du programme. La revue sectorielle conjointe organisée annuellement tire le bilan des actions menées et définit les mesures et actions prioritaires à mettre en œuvre. Un dialogue régulier est établi entre le gouvernement et ses PTF à travers un Cadre Partenarial formalisé. Par ailleurs, il existe un cadre de concertation des PTF et un cadre de concertation des ONG et associations fonctionnels.

A ce jour 13 sessions ordinaires du Comité National de Pilotage et 8 sessions ordinaires des Comités Régionaux de Pilotage se sont tenues.

III. L'évolution du financement du PN-AEPA

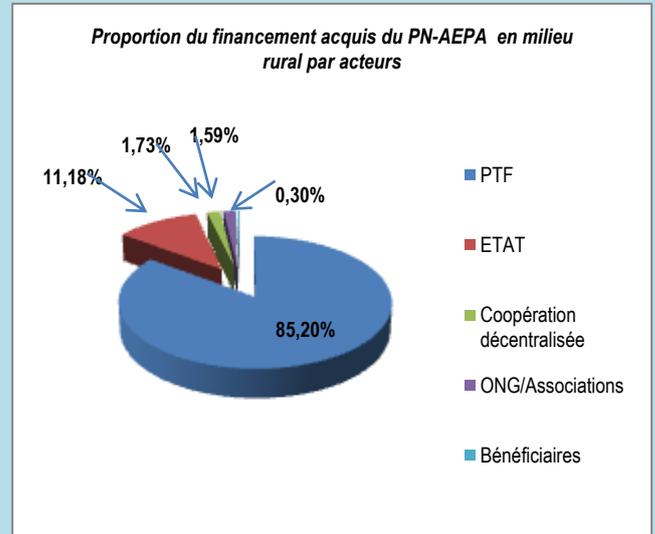
III.1 Milieu rural

Le coût total du PN-AEPA dans sa composante rurale s'élève à 406 milliards de FCFA sur la période 2006-2015. Ce montant est reparti comme suit :

- ▶ infrastructures d'eau potable : 308 milliards de FCFA ;
- ▶ infrastructures d'assainissement : 71 milliards de FCFA ;
- ▶ cadre unifié d'intervention : 27 milliards de FCFA.

Les financements acquis s'élèvent à 257, 31 milliards de FCFA. Les contributions des principaux groupes d'acteurs se résument dans le graphique ci-contre.

Les modalités de financement extérieur sont : l'aide projet, le panier commun et l'appui budgétaire sectoriel (ABS).



Source : DGRE

Sur la base du coût total du programme et des financements acquis, il se dégage un gap de financement pour le milieu rural qui s'élève à 148,69 milliards de FCFA soit environ 37% des besoins.

Tableau 2 : Investissements du PN-AEPA en milieu rural en milliards de FCFA

		2 007	2 008	2 009	2 010
Investissement sur financement Etat seul	Budget	3,64	3,94	4,98	8,12
	Dépenses	3,24	3,52	4,27	8,04
	Taux (%)	89	89	86	99
Investissement sur financement par ressources extérieures	Budget	18,38	24,56	25,21	35,04
	Dépenses	13,15	14,22	17	19,59
	Taux (%)	72	58	67	56
Total dépenses d'investissement du secteur AEPA	Budget global	22,02	28,52	32,78	43,16
	Dépenses Globales	16,39	17,73	21,66	27,63
	Taux (%)	74	62	70	64

Source : DGRE

Les allocations budgétaires au niveau de l'investissement montrent la volonté de l'Etat et de ses partenaires d'accorder une priorité au secteur de l'AEPA. En effet, cette volonté se traduit par une augmentation des allocations budgétaires au titre des investissements de l'Etat (8,12 milliards de FCFA en 2010 contre 3,64 milliards de FCFA en 2007, soit un taux d'accroissement moyen de 34% sur la période). De même, la part des financements extérieurs connaît également une augmentation (35,04 milliards de FCFA en 2010 contre 18,38 milliards de FCFA en 2007, soit un taux d'accroissement moyen de 24%) sur la même période.

Le taux d'exécution moyen des investissements sur la période 2007-2010 du budget propre de l'Etat est d'environ 92% contre 62% pour les ressources extérieures. Le taux d'exécution global moyen sur la période 2007-2010 est de 66% pour l'ensemble du secteur rural de l'AEPA.

III.2 Milieu urbain

Le coût total du PN-AEPA dans sa composante urbaine s'élève à 170,93 milliards de FCFA dont 45,57 milliards de FCFA pour l'assainissement sur la période 2006-2015. Cinq principaux groupes d'acteurs interviennent en milieu urbain. Il s'agit des PTF, de l'Etat, des ONG/Associations, des communes et de l'ONEA. Les financements mobilisés sur la période concernée s'élèvent à 166,06 milliards de FCFA dont 120,50 milliards de FCFA pour l'eau potable et 45,60 milliards de FCFA pour l'assainissement.

Sur la base du coût total et des financements acquis, il se dégage un gap de financement de 4,86 milliards de FCFA soit environ 3% du coût total.

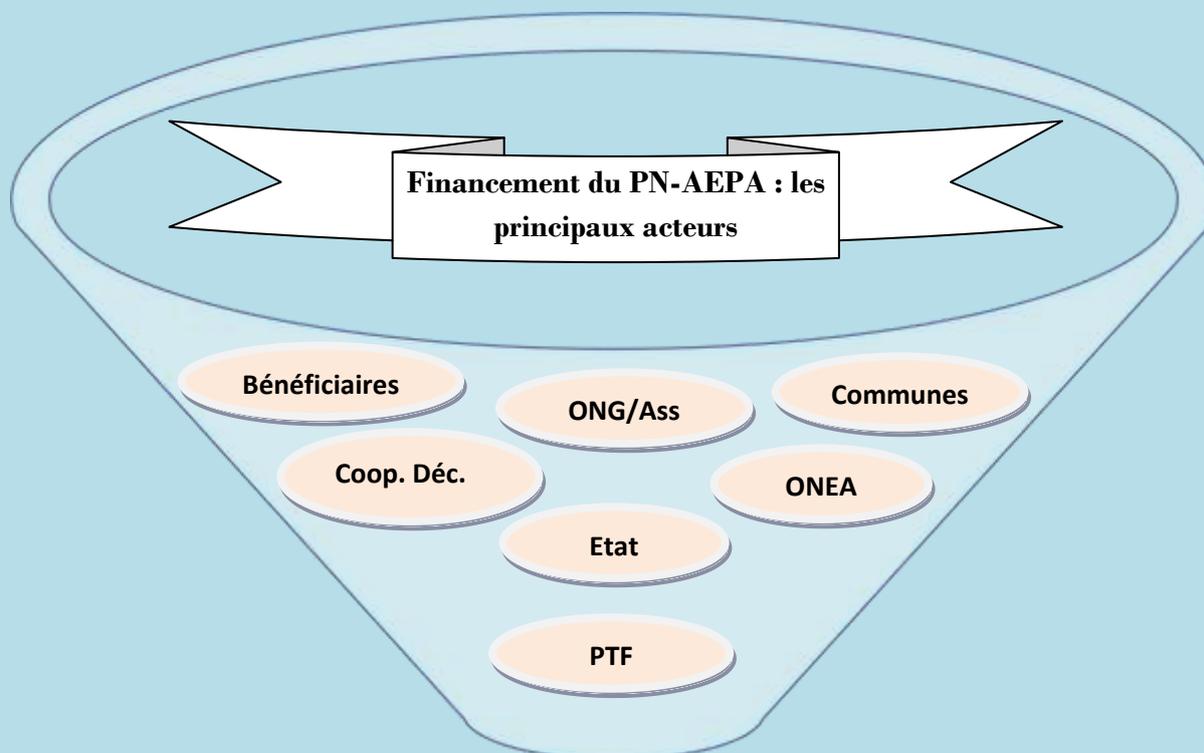
Tableau 3 : Investissements du PN-AEPA en milieu urbain en milliards de FCFA

Années	2007	2008	2009	2010
Budget	27,76	26,09	25,75	32,25
Dépenses	21,19	14,05	21,27	20,42
Taux d'exécution (%)	76	54	83	63

Source : ONEA

Le budget d'investissement en milieu urbain connaît une évolution de 27,76 milliards de FCFA en 2007 à 32 252 milliards de FCFA en 2010, soit un taux d'accroissement de 16%) sur la période. Le taux d'exécution moyen du Budget d'investissement sur la période 2007-2010 est de 69%.

Le cumul des financements acquis du PN-AEPA (milieux rural et urbain) s'élève à 423,37 milliards de FCFA pour un coût global révisé de 577 milliards de FCFA soit un taux de mobilisation financière de 73% environ.



IV. Les résultats et défis du PN-AEPA

IV.1 Eau potable

IV.1.a Eau potable en milieu rural

Avancées depuis 2006

L'approche retenue par le gouvernement en milieu rural et semi urbain consiste à adapter le développement du service de l'eau potable à la population des localités à desservir et à la typologie de leur habitat. Les adductions d'eau potable simplifiées (AEPS) sont réalisées dans les chefs-lieux de communes rurales et dans les villages d'au moins 3500 habitants, les points d'eau modernes (forages et puits modernes) dans les villages administratifs de moins de 3 500 habitants à raison d'un PEM par tranche de 300 habitants et d'un PEM pour tous les villages administratifs de moins de 300 habitants.

Afin de pérenniser le service d'eau potable, une réforme de système de gestion des ouvrages a été testée et est au stade de vulgarisation. La réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'alimentation en eau potable en milieu rural et semi-urbain s'appuie sur la contractualisation de la gestion du service de l'eau avec une forte implication du secteur privé, des communes désormais maîtres d'ouvrage ainsi que des associations d'usagers de l'eau (AUE) établies au niveau village.

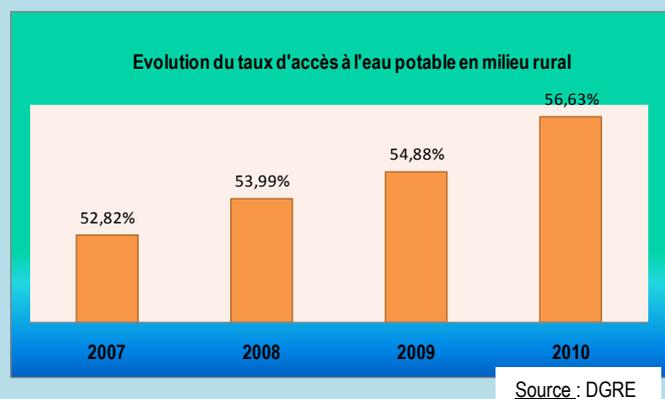
Dans le cadre du suivi et de la planification du programme, une mise à jour annuelle de la base de données de l'Inventaire National des Ouvrages hydrauliques d'approvisionnement en eau potable (INO) est réalisée depuis 2008.

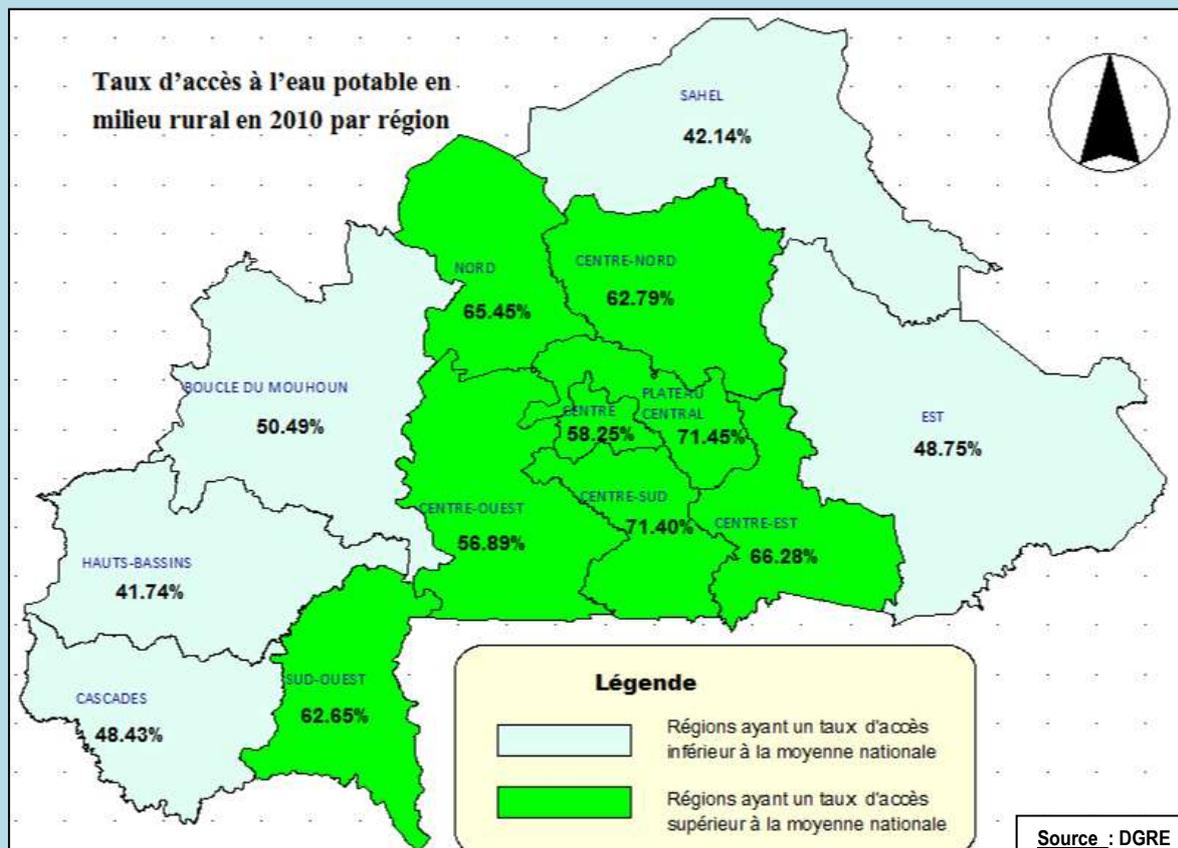
En lien avec le processus de décentralisation, le secteur de l'eau potable et de l'assainissement est l'un des premiers à connaître depuis 2009 le transfert des ressources de l'Etat aux communes. A cet égard, 200 millions de FCFA ont été transférés à 100 communes

rurales en 2009 puis 804 millions de FCFA en 2010 à 201 communes rurales. Ces montants sont destinés à la réhabilitation des forages. Il est prévu qu'à partir de 2011, toutes les communes rurales du Burkina Faso bénéficient de ces transferts.

En termes de réalisation d'infrastructures, 5 548 points d'eau modernes ont été réalisés entre 2007 et 2010 soit une réalisation moyenne annuelle de 1 387 PEM. Sur la même période, 253 AEPS/PEA ont été réalisées avec 951 bornes fontaines raccordées. En plus des nouvelles réalisations, des travaux de réhabilitation sont exécutés sur le terrain afin d'augmenter le taux de fonctionnalité des PEM et des AEPS/PEA.

Ces réalisations ont permis de faire passer le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural **de 52,82% en 2007 à 56,63% en 2010**. Cette évolution cache cependant des disparités régionales avec des taux de 41,74% dans la région des Hauts Bassins et de 71,45% dans la région du Plateau Central.





Difficultés rencontrées

- faible capacité des communes à assurer la maîtrise d'ouvrage communale en raison de l'insuffisance/absence du personnel qualifié dans le domaine de l'AEPA ;
- problème de maintenance des forges ;
- non disponibilité de Plans Communaux de Développement sectoriels en Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement (PCD-AEPA) pour certaines communes ;
- faible application des textes règlementaires par les acteurs dans le domaine de l'AEPA, engendrant de mauvaises pratiques (absence d'autorisation et de déclaration des réalisations, ...) ;
- non-respect des délais contractuels et manque de professionnalisme de certains prestataires.

GESTION DES OUVRAGES ET SERVICE PUBLIC DE L'EAU

A Ninigui, village situé dans la commune rurale de Koumbri dans la région du Nord, l'approvisionnement en eau potable se fait à partir des PEM et des bornes fontaines raccordées à une AEPS. La gestion de l'AEPS de Ninigui est confiée à un fermier (SORE et FRERES). Malgré la réticence des populations à payer l'eau en général, celles de Ninigui, acceptent de le faire. La bonne gestion du service de l'eau dans la commune de Koumbri tient essentiellement à trois (3) raisons fondamentales :



Concertation autour de la gestion des points d'eau

La bonne collaboration entre les autorités locales et le fermier

Selon le maire de la commune, Madame Fati BELEM il n'y a pas de difficultés liées aux relations professionnelles avec le fermier qui travaille dans le respect des termes du contrat qui les lie.

Le dialogue permanent entre les populations et le fermier

Selon les bénéficiaires, plusieurs rencontres ont eu lieu entre eux et le fermier pour discuter des problèmes liés à la gestion du service de l'eau.

La promotion de la consommation de l'eau potable dans la commune

Grâce aux actions de sensibilisation menées à leur endroit, les populations ont compris les avantages liés à la consommation de l'eau potable et à l'entretien des ouvrages hydrauliques.

Ainsi, M. Ganamé préfère acheter la barrique d'eau à 100 FCFA à la borne fontaine que de consommer l'eau de puits traditionnels. Un autre bénéficiaire affirme qu'il achetait auparavant la barrique d'eau provenant du barrage à 200 FCFA. A sa suite, d'autres bénéficiaires ont évoqué les avantages sur l'amélioration de leur état de santé.

Selon le chef du village de Ninigui, la réalisation de l'AEPS a été salubre pour les habitants ; le village est ainsi devenu un lieu de convergence pour les éleveurs de la localité. Vu l'affluence autour des bornes fontaines, les populations demandent une extension du réseau d'AEPS en vue de satisfaire la demande d'eau.

Perspectives/défis

En milieu rural, on estime à **11 567** le nombre de points d'eau moderne (PEM), **266** le nombre d'adductions d'eau potable simplifiées (AEPS) et **5 365** le nombre de bornes fontaines (BF) à réaliser à partir de 2011 pour l'atteinte des OMD. Pour combler ce gap, il faut accélérer le rythme actuel des réalisations tout en mobilisant des financements conséquents au cours des cinq prochaines années.

Au regard du niveau actuel de couverture du service d'eau potable en milieu rural, les principaux défis qui restent à relever pour l'atteinte des OMD sont :

- poursuivre le renforcement des capacités des communes à assurer la maîtrise d'ouvrage communale ;
- appliquer massivement la réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'alimentation en eau potable en milieux rural et semi-urbain ;
- instaurer les agréments techniques lors des appels à concurrence ;
- appuyer les communes qui n'ont pas de PCD-AEPA à les élaborer ;
- établir l'équité en termes d'accès à l'eau potable dans les communes rurales en priorisant celles ayant les taux d'accès les plus bas ;
- améliorer le ciblage des réalisations futures.

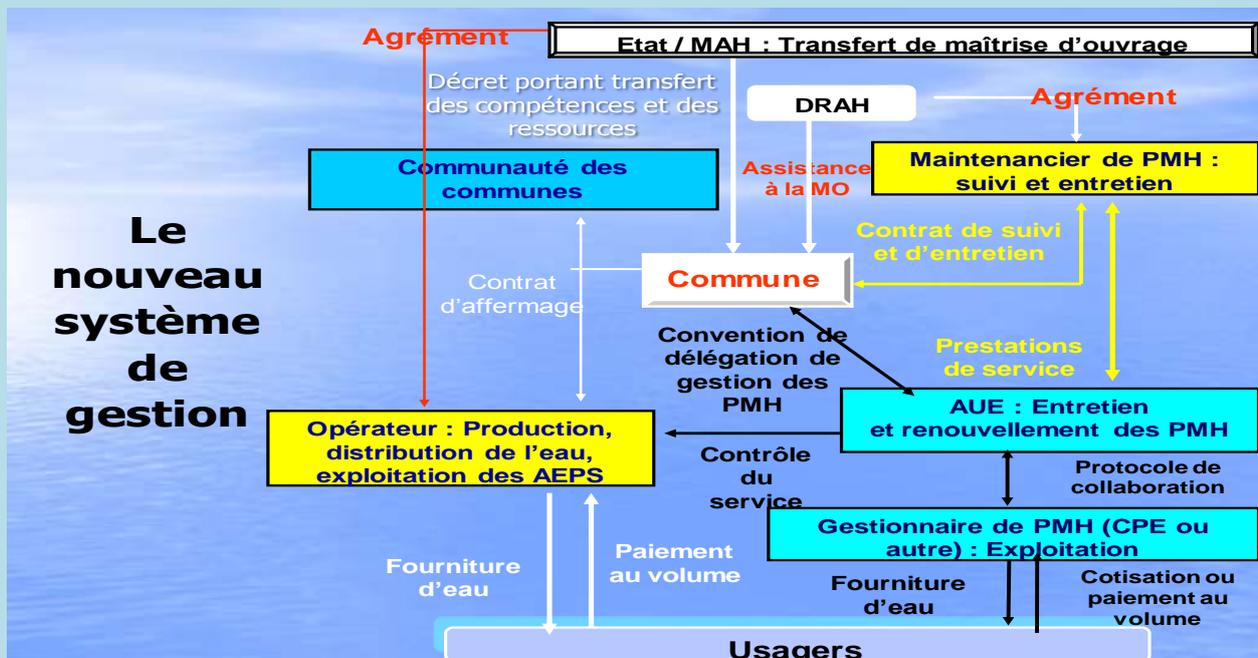


Schéma du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'alimentation en eau potable en milieu rural et semi-urbain

IV.1.b Eau potable en milieu urbain

Avancées depuis 2006

En 2006, l'ONEA intervenait dans 42 centres avec l'objectif d'atteindre 56 centres à l'horizon 2015 par la création de 14 nouveaux centres (Boulsa, Titao, Solenzo, Boussé, Houndé, Bérégadougou, Batié, Dano, Ouargaye, Pama, Sapouy, Sebba, Fara et Sindou). Entre 2006 et 2010, quatre nouveaux centres ont été créés (Houndé en 2008, Boulsa et Bérégadougou en 2009, Titao en 2010).

L'ONEA a mis en œuvre une nouvelle stratégie de desserte des zones non loties appelée « Projet AEP

quartiers périphériques ». Ce projet a permis de desservir les quartiers de Toukin, Bissighin, Nioko 2, Bogodogo et Zongo de la commune de Ouagadougou. La stratégie consiste à fournir l'eau à un intermédiaire appelé délégataire à la limite des zones loties qui la redistribue aux tarifs ONEA aux populations des zones non loties à travers des bornes fontaines et des branchements particuliers.

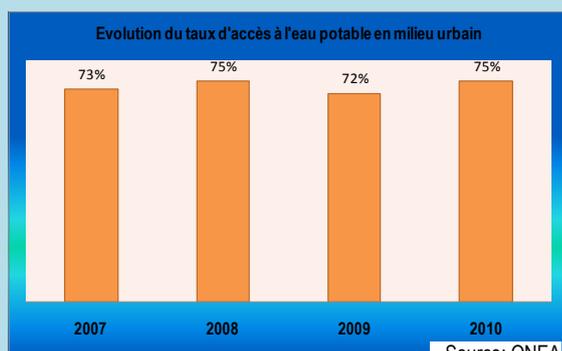
En matière d'infrastructures, les activités de l'ONEA ont permis d'atteindre les résultats suivants :

Tableau 4 : Réalisation physique AEP milieu urbain

	unité	2007	2008	2009	2010	Cumul
Augmentation de la capacité de stockage (réservoirs)	m3	13 000	2 000	150	4 150	19 300
Augmentation de la longueur du réseau	km	656,6	474,5	333,2	362,3	1 827
Nombre de branchements particuliers	u	37 374	12 076	17 307	18 825	85 582
Nombre de BF neuves	u	425	139	120	156	840
Augmentation de la capacité de production	m3/j	940	7332	820	1 779	10 871

Source : ONEA

Le taux d'accès à l'eau potable est passé de 73% en 2007 à 75% en 2010. La baisse en 2009 du taux d'accès à l'eau potable est due à la mise à jour des normes en matière d'équipement en milieu urbain.



Source: ONEA

De 2007 à 2010 l'ONEA a desservi une population supplémentaire de 1,293 millions sur un total de 1,8 millions de personnes prévues à l'horizon 2015, soit 72 % de l'objectif à atteindre.

La volonté de l'ONEA d'améliorer la qualité de ses produits et services, mais également d'accroître la satisfaction de ses clients lui a permis d'obtenir la certification à la norme ISO 9001 version 2008.

Les principales difficultés rencontrées dans la réalisation des travaux sont :

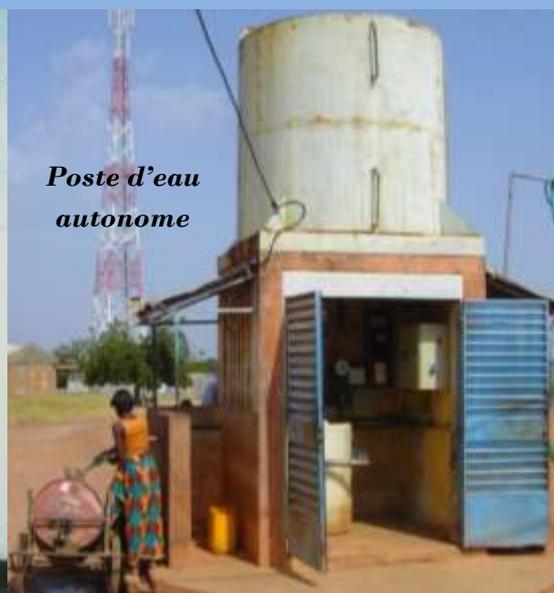
- la lenteur dans le processus de passation des marchés, qui résulte (i) des longs délais d'obtention des avis de non-objection, (ii) de la réglementation des marchés publics qui requière un contrôle a priori de la Direction Générale des Marchés Publics à chaque étape de la procédure ;
- la lenteur, voire la défaillance de certaines entreprises, ce qui allonge les délais de réalisation.

SERVICE D'EAU POTABLE DANS LES QUARTIERS PERIPHERIQUES

Toukin relève de l'arrondissement de Nongremassom dans la commune de Ouagadougou. Il fait partie des zones bénéficiaires du projet nommé « Projet quartiers périphériques » entrepris depuis 2007 par l'ONEA sous le financement de l'AFD au profit des communes. La gestion des installations n'est pas directement assurée par l'ONEA. Elle est confiée à l'entreprise « Etudes et Réalisation des Travaux (ERT) » qui vend l'eau aux populations aux mêmes tarifs que l'ONEA. Le réseau de Toukin compte 194 branchements particuliers et 13 bornes fontaines ; 150 demandes de branchements particuliers sont en attente. La consommation moyenne mensuelle au niveau des branchements particuliers est comprise entre 5 m³ et 6 m³ dans les ménages et entre 45 m³ et 60 m³ pour les gros consommateurs (doloitière et garage).



Château d'eau alimentant les bornes fontaine et les branchements particuliers.



Poste d'eau autonome

Selon le témoignage d'une ménagère, le projet a amélioré leurs conditions de vie : « Avant la réalisation du projet il fallait se rendre au point d'eau à partir de 1 h du matin pour être servi à 10 h. Concernant le coût de l'eau, on payait l'eau à 100 FCFA par jour soit 3 000 FCFA par mois mais maintenant avec le branchement à domicile, on paie l'eau à 2 300 FCFA par mois ». Environ 5 600 personnes du quartier Toukin sont desservies en eau potable par le Projet quartiers périphériques.

Perspectives/défis

Les principaux défis à relever sont :

- la création de neuf (09) nouveaux centres avant 2015;
- le renforcement de la capacité de production et de distribution des centres existants.

IV.2.a Hygiène et Assainissement en milieu rural

Avancées depuis 2006

La création de la Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excreta (DGAEUE) en 2008 répond au souci de donner plus de visibilité au sous secteur de l'assainissement. Les actions menées par la DGAEUE et ses partenaires ont permis des avancées notables, notamment :

- ▶ l'adoption des documents d'Opérationnalisation de la Stratégie d'Assainissement (OSA) en 2009. Ces documents ont fait l'objet de vulgarisation dans les 13 régions du pays en 2010. Ils sont les suivants : le volet 1 « Contexte socio-économique des populations et motivations liées à l'assainissement », le volet 2 « Options technologiques », le volet 3 « Méthodes d'animation pour la promotion hygiène / assainissement et conditions de pérennisation / diffusion des activités » et le volet 4 « stratégies opérationnelles ».
- ▶ le lancement de la Campagne Nationale de plaidoyer le 29 juin 2010 par son Excellence M. Blaise COMPAORE, Président du Faso sous le thème « L'accès à un assainissement adéquat pour tous, facteur essentiel pour assurer la santé, la dignité et la prospérité du Burkina Faso ». Plusieurs activités ont été menées à l'issue de cet acte dont (i) la commémoration des Journées Mondiales des toilettes et de lavage des mains le 06 juillet 2010 et (ii) la promotion de l'hygiène et l'assainissement par le sport à l'école primaire à travers WASH United.



Latrine ECOSAN pour handicapés

essentielle pour assurer la santé, la dignité et la prospérité du Burkina Faso». Plusieurs activités ont été menées à l'issue de cet acte dont (i) la commémoration des Journées Mondiales des toilettes et de lavage des mains le 06 juillet 2010 et (ii) la promotion de l'hygiène et l'assainissement par le sport à l'école primaire à travers WASH United. Cette campagne marque l'engagement de l'Etat burkinabé à octroyer plus d'un milliard de FCFA par an à la DGAEUE pour la mise en œuvre des actions en matière d'hygiène et d'assainissement.

▶ la réalisation d'une enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement en vue d'établir une situation de référence fiable en assainissement familial.

En matière de réalisation d'ouvrages d'assainissement, 21 521 latrines familiales ont été réalisées entre 2007 et 2009. En 2010, 11 923 autres ont été réalisées.

Le volet rural de l'assainissement rencontre des difficultés liées essentiellement à :

- la non-opérationnalisation du schéma de collecte des données de l'assainissement prévu par le manuel de suivi-évaluation du volet rural du PN-AEPA;
- la faible capacité des communes rurales à assurer la maîtrise d'ouvrage en termes de planification, de coordination et de suivi des travaux ;
- l'insuffisance de concertation entre les acteurs dans certaines zones d'intervention;
- la lourdeur des procédures de passation des marchés et de décaissement des fonds qui entraîne en partie le non-respect des délais d'exécution des travaux ;

NON A LA DEFECCATION A L'AIR LIBRE

Bogré, village situé à 7Km de la commune de Zorgho (Province du GANZOURGOU) comporte environ une cinquantaine de ménages. Grâce à l'appui financier de l'UNICEF et le concours technique du Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement (CREPA), les habitants de cette localité du Burkina Faso ont décidé de mettre fin à la défécation à l'air libre.

En effet, depuis 2007 les ménages de Bogré ont compris que se doter de latrines est un acte fort important pour chaque ménage. Ainsi, 28 ménages de ce village ont bénéficié de latrines VIP simples fosses en 2008. L'année suivante, 14 autres ménages ont bénéficié de latrines ECOSAN.

La contribution des ménages se limite au creusage de la fosse, la collecte des agrégats et à la confection des briques pour la construction de la superstructure. Madame Anne Marie BELEMSOBGHO, animatrice du CREPA résidant à Zorgho atteste que depuis 2008 des techniciens en assainissement ont été mobilisés par le CREPA pour le suivi de la construction des latrines. Ces derniers veillent essentiellement à la sécurisation des fosses avant la pose de la dalle.

En plus de se doter de ces ouvrages d'assainissement, les habitants de ce village ont fait de l'entretien de ces infrastructures leur priorité. La plupart des latrines sont bien propres et disposent



Les bonnes pratiques exigent le lavage des mains au savon après utilisation des latrines.

de bouilloires et de savon pour le lavage des mains des utilisateurs. Madame NIKIEMA, ménagère de la localité, affirme que dans son ménage la latrine est entretenue au quotidien par la femme du jour c'est-à-dire celle responsable de cuisine. Les femmes de Bogré accordent la même importance à la latrine qu'aux autres parties de la cour. Monsieur Seydou KABORE a construit sa latrine depuis 2008, dès lors toute sa famille a renoncé à la défécation à l'air libre. Selon lui, se doter d'un ouvrage d'assainissement est important pour la préservation de son intimité et de celle de toute sa famille. Saïdou PAMTABA cultivateur vivant à Bogré dispose également de latrine. Pour lui, la latrine est indispensable pour éviter la défécation à l'air libre. Conscient de l'importance de la latrine pour le confort de sa famille, celui-ci veille à son entretien : « je n'ai pas les moyens pour mettre une toiture sur mon ouvrage mais cela ne m'empêche pas de le maintenir propre et de mettre un peu de cendre si je me rends compte qu'elle commence à dégager des odeurs ».

Perspectives/défis

Au regard des objectifs du PN-AEPA, pour combler le déficit dans la réalisation des latrines familiales, environ 311 080 latrines devront être réalisées en milieu rural sur la période 2011-2015.

Outre les réalisations d'ouvrages, d'énormes défis restent à relever et portent essentiellement sur:

- la mobilisation de ressources financières conséquentes au profit de l'assainissement et ;
- la poursuite du renforcement des capacités des acteurs locaux pour la mise en œuvre et le suivi des PCD-AEPA ;
- la mobilisation sociale autour du volet de l'assainissement familial.

IV.2.b Hygiène et Assainissement en milieu urbain

Avancées depuis 2006

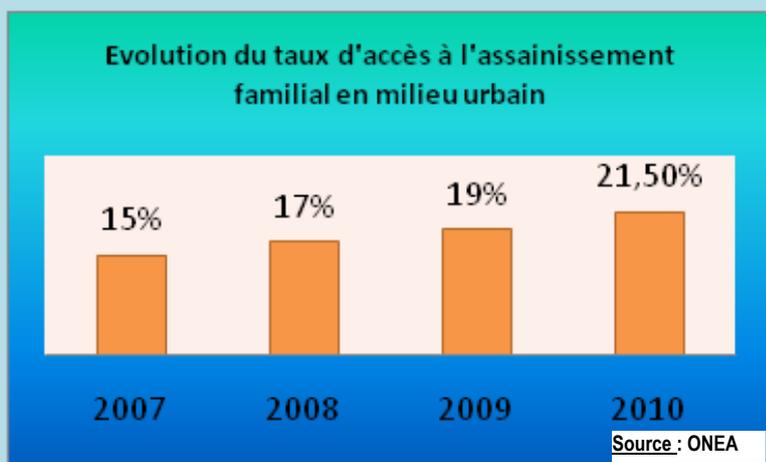
Dans la dynamique de l'atteinte des OMD, l'ONEA s'est fixée entre autres pour objectifs, l'élaboration et la mise en œuvre des PSA qui sont des outils de référence, de planification et d'aide à la décision.

La mise en œuvre du PSA intègre des activités d'intermédiation sociale pour un changement de comportement et la construction des ouvrages suivant une gamme de propositions technologiques adaptées couvrant tous les volets à savoir l'assainissement autonome, l'assainissement communautaire et scolaire et l'assainissement collectif.

Tableau 5 : Ouvrages réalisés au cours de la période 2007-2010

	2007	2008	2009	2010
Assainissement autonome	5 296	7 777	8 664	3 458
Assainissement public et scolaire		159	178	176
Assainissement collectif (nombre d'abonnés)		229	126	415

Source : ONEA



En 2007, six (6) nouvelles villes ont bénéficié de PSA dont la mise en œuvre est intervenue à partir de 2008. Il s'agit des villes de Koudougou, Ouahigouya, Banfora, Titao, Boulsa et Fada N'Gourma. Ces actions ont permis de faire passer le taux d'accès à l'assainissement familial de 15% en 2007 à 21,5% en 2010.

Les principales difficultés rencontrées dans la réalisation de ces activités sont :

- la lenteur liée à la passation des marchés ;
- le non respect des dispositions contractuelles par nombre d'entreprises ;
- l'expansion urbaine, difficilement maîtrisée ;
- la faiblesse du revenu moyen des populations qui, malgré les progrès accomplis en matière économique, impose que les services offerts par l'ONEA restent dans des limites de coûts supportables pour être accessibles au plus grand nombre de ménages;
- le nombre limité des plans stratégiques d'assainissement (PSA), qui constituent des préalables à la mise en œuvre de programmes d'investissement cohérents.

GARDONS NOS LATRINES PROPRES

La ville de Ouahigouya, chef lieu de la région du Nord, dispose d'un Plan Stratégique d'Assainissement (PSA) élaboré en 2006. Les actions d'assainissement concernent essentiellement l'intermédiation sociale assurée par un bureau d'étude et la construction des ouvrages assurée par les artisans formés par l'ONEA.

Bonnes pratiques au niveau des ménages

Afin de susciter la demande en ouvrages d'assainissement, plusieurs activités de sensibilisation sont menées sur le terrain à savoir : les visites à domicile, les bureaux de veille permanente installés à la mairie et à l'ONEA, les visites guidées, les animations de groupes, les affiches de sensibilisation dans les lieux publics stratégiques (Lycées, écoles, lieux de culte..). Les animateurs effectuent des visites à domicile même dans la soirée afin de toucher les chefs de ménage. Grâce à un financement de l'AFD, l'ONEA subventionne en plus des dalles et des claustras, les tôles et les portes. Toutes ces mesures ont permis de réaliser 1 104 ouvrages d'assainissement sur 1 000 prévus entre 2009 et 2011.

Après la réalisation des ouvrages, les animateurs assurent le suivi de l'utilisation et de l'entretien pendant 3 mois. En général, les ménages nettoient leurs latrines 3 à 4 fois par semaine et disposent de bouilloire et de savon pour le lavage des mains après utilisation.

Bonnes pratiques au niveau des écoles

Au niveau de chaque établissement de la commune, il existe un enseignant responsable de l'hygiène et de l'assainissement. Les écoles primaires de Basnére et de Pêla 2, ont bénéficié chacune des latrines VIP à 7 postes en



Les élèves de l'école primaire de Basnére nettoyant leur toilette

janvier 2011. Les portes sont fermées à clé et l'élève responsable de l'hygiène et assainissement de chaque classe veille à la propreté des latrines. Leur entretien est assuré par les élèves eux mêmes. Ils s'organisent en groupe de deux à cinq élèves pour le nettoyage quotidien des toilettes.

Les élèves sont sensibilisés par les enseignants sur l'utilisation et l'entretien des latrines et chaque classe dispose d'une bouilloire, d'un seau, de savon et d'un balai à manche. Les élèves se sont appropriés les bonnes pratiques en matière d'hygiène et d'assainissement.

Perspectives/défis

Pour l'année 2011, la perspective est d'atteindre un taux d'accès de **27 %** avec la mise en œuvre de onze (11) nouveaux PSA pour les villes de Kaya, Tenkodogo, Garango, Nouna, Tougan, Dédougou, Poura, Fara, Boromo, Gourcy et Yako.

L'élaboration et la mise en œuvre de 28 autres PSA permettront d'améliorer le taux d'accès.

Pour en savoir plus...

Pour plus d'informations complémentaires sur le PN-AEPA, veuillez consulter www.eauburkina.org, ou www.oneabf.com.

Adresses utiles :

DGRE

Direction Générale des Ressources en Eau
Ouaga 2000 / Face à la Salle des banquets
Ouagadougou, Burkina Faso
03 BP 7025 Ouagadougou 03
BURKINA FASO
Tél. : +226 50 37 48 71-77
Fax: +226 50 37 48 65
Email : dgre.dg@gmail.com



DGAEUE

Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excréta
Koulouba / Building Lamizana
Ouagadougou, Burkina Faso
03 BP 7025 Ouagadougou 03
BURKINA FASO
Tél. : +226 50 32 61 11
Fax: +226 50 32 45 24
Email : dgaeue.dgaeue@yahoo.fr

ONEA

Office National de l'Eau et de l'Assainissement
Siège social : Avenue de l'ONEA, porte n°220 - Secteur 17 (Pissy)
Ouagadougou, Burkina Faso
01 BP 170 Ouagadougou 01
BURKINA FASO
Tél. : +226 50 43 19 00-08
Fax: +226 50 43 19 11
Email : oneadg@fasonet.bf



Votre opinion nous intéresse !

Afin que nous puissions améliorer la prochaine édition du rapport grand public, merci de prendre quelques instants pour répondre à ce questionnaire et nous le renvoyer à l'adresse : dgre.dg@gmail.com. Il est téléchargeable à partir du lien :

http://www.eauburkina.org/index.php?option=com_content&view=article&id=246:questionnaire-du-rapport-grand-public&catid=106:rapport-grand-public

1. Quelle est votre impression générale du rapport ?

- Très bonne Bonne Mauvaise Très mauvaise

2. L'idée d'élaborer un rapport grand public vous est-elle pertinente ? :

- Oui Non

3. Les illustrations (photos, graphiques) du rapport vous sont-elles :

- Très satisfaisantes Satisfaisantes Peu satisfaisantes Pas du tout satisfaisantes

4. En terme de volume, le rapport vous est-il :

- Très volumineux Volumineux Peu volumineux Pas du tout volumineux

5. Le choix d'un thème annuel vous est-il pertinent ?

- Oui Non

6. Les cas de bonne pratique vous sont-ils :

- Très pertinents pertinents Peu pertinents Pas du tout pertinents

7. Les informations contenues dans le rapport vous sont-elles :

Riches Oui Non

Intéressantes Oui Non

Complète Oui Non

Utiles Oui Non

8. Quelle utilisation faites-vous du rapport ?

- Personnelle
 Professionnelle
 Etudes, recherche
 Autres (à préciser)

9. Par quel canal avez-vous découvert le rapport grand public ?

- Par la presse Par internet
 Par courrier Par un collègue, un ami

Merci de nous faire part de toute suggestion pour améliorer la prochaine édition



Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement